

Manganèse

11^{ème} salon d'Art Contemporain en Val d'Oise

Du 14 février 2010 au 28 février 2010

Complexe Marcel Paul
Avenue Gavroche
95490 Vauréal
Tel. 06 77 03 88 96

Règlement pour les agents edf-gdf et adhérents du COLEG

Le vernissage aura lieu le **Mardi 16 février** à 19h30

Nous rappelons que votre présence le jour du vernissage est indispensable. Manganèse cherche en effet à mettre les artistes amateurs en relation avec les artistes professionnels.

Art 1 Notre salon comporte 8 sections : 1/ peinture 2/ Sculpture 3/ gravure 4/ dessin
5/ Aquarelle 6/ Installation 7/ Photo 8/ Vidéo.

Art 2

Tout agent, sélectionné ou non présentera un CV, avec photos couleurs ou cédéroms **de qualité** des œuvres à exposer (avec matière et dimension) qui permettront au jury de mieux comprendre l'évolution de son travail.

L'agent choisira entre 3 options :

1/ exposer un seul travail .

2/ exposer quatre oeuvres ou quatre sculptures..

3/ proposer un projet personnel, afin de réaliser une installation.

4/Chaque artiste pourra exposer un petit travail supplémentaire d'un format maximal de 5 figures, pour permettre aux visiteurs qui apprécient votre travail d'acquérir une œuvre.

*Les peintres fourniront un système d'accrochage **fiable** et les sculpteurs un socle **solide et propre** pour chacune de leurs œuvres.*

Art 3 Admission : Toutes les œuvres présentées (même celles des artistes retenues lors de la sélection 2005/2006) seront soumises à une commission d'admission, sous la présidence du commissaire de l'exposition. Les décisions prises seront définitives et sans appel. Le choix s'effectuera à partir des photos ou cédéroms, un **courrier tiendra les artistes au courant du refus ou de l'acceptation de leurs œuvres**. Une photo de très grande qualité sera exigée pour le catalogue..

La validité de l'admission est soumise à :

- L'envoi d'au moins une photo nette, avec son titre au dos (technique et taille) ainsi que le nom et l'adresse de l'artiste
- Du bulletin d'inscription correctement remplie et de son envoi dans les délais.

Art 4 Inscription : Les photos seront adressées avec les bordereaux d'inscription au bureau du comité d'organisation du Salon Manganèse Complexe Marcel Paul av Gavroche 95490 Vauréal **avant le 26 octobre 2009**.

Art 5 Dépôt des œuvres au Complexe Marcel Paul av Gavroche le **samedi 6 février 2010 de 9H à 12H30**
Chaque œuvre devra porter au dos une étiquette jointe avec le récépissé d'inscription.

Art 6 Retrait Les œuvres seront retirées **à la clôture** du Salon le **dimanche 28 février 2010 à 17h** sans possibilité d'enlèvement au préalable.

Après cette date une contrainte de garde de 2 Euros par jour sera exigée par les organisateurs.
Les œuvres non retirées dans les deux mois seront considérées comme abandonnées.

Art 7 La liste des prix décernés pendant le vernissage de l'exposition est la suivante :

Grand-prix Manganèse (toutes sections confondues)

Prix Denis Millour qui récompensera un plasticien
Prix C. Claudel qui récompensera un sculpteur
Prix Daumier qui récompensera un dessinateur
Prix Durer qui récompensera un graveur.
Prix vidéo Méliés
Prix Jacques Bisherour qui récompensera un Installateur
Prix de la ville de Vauréal
Prix spécial Eclaf international.

Prix spécial au jury Le grand Cercle

La délivrance des prix fera l'objet d'une remise de diplôme.

Art 8 Le comité d'organisation décline toute responsabilité pour les œuvres déposées ou exposées (vol, perte, détérioration, etc, ou erreur sur le catalogue.)

Nous invitons nos artistes à contacter leur compagnie d'assurance pour s'assurer personnellement contre tous les risques. La signature du présent règlement implique l'abandon de tout recours contre les organisateurs comme l'acceptation du dit règlement.

Un bureau de vente fonctionnera durant la durée du salon, en cas de vente l'exposant versera au comité un don correspondant à 20% du prix de l'œuvre. Nous vous rappelons que ce versement est une aide militante qui contribue à la continuité du salon.

Toute œuvre dont le prix ne sera pas indiqué sera considérée comme n'étant pas à vendre.

La modification des prix de vos oeuvres ne pourra pas intervenir après la réception du récépissé de dépôt.

Art 9 Le salon sera ouvert au Public tous les jours, dimanche inclus, le lundi mardi, jeudi et vendredi de 17H à 20H, le mercredi de 13H30 à 20H, le samedi de 10H30 à 20H, le dimanche de 10H30 à 18H30.

Pour la présidente du comité de pilotage, Mme Huguette Millour,

Le commissaire de l'exposition Frédéric Cubas-Glaser

Bordereau à nous renvoyer